

Séance extraordinaire du 12 décembre 2022

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 12^e jour de décembre deux mille vingt-deux (12-12-2022) à 19 h au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés, conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Octroi de contrat – SCP inc. - Collecte des ordures ménagères et des encombrants sur le territoire**

Période de questions

- 3. Clôture de la séance**

2022-12-344

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Octroi de contrat – SCP inc. - Collecte des ordures ménagères et des encombrants sur le territoire

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2022-09-239, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 24 novembre 2022 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et sur le site

Séance extraordinaire du 12 décembre 2022

internet Constructo, pour la collecte des ordures ménagères et des encombrants sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la séance d’ouverture des soumissions a eu lieu le 12 décembre 2022, dans le cadre de l’appel d’offres n° 2022-09-239;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, avant 11 h, le 12 décembre 2022, soit :

Entrepreneurs	Option A 1 an (avant taxes)	Option B 3 ans (avant taxes)	Option C 5 ans (avant taxes)
SCP inc.	130 730,72 \$	131 656,72 \$	131 656,72 \$
GSDM inc.	171 570,92 \$	163 292,48 \$	163 291,61 \$

CONSIDÉRANT qu’après étude et analyse des soumissions, la soumission de SCP inc., plus bas soumissionnaire, est jugée conforme;

2022-12-345

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à SCP inc., le plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la collecte des ordures ménagères et des encombrants, pour cinq (5) ans (Option C) conformément aux documents d’appel d’offres publiés et la soumission déposée, au montant de 131 656,72 \$ par année, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 19 h 05;
Fin : 19 h 05 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2022-12-346

Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que la séance soit levée à 19 h 05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.